

EXTRAIT

Du Registre des Naissances de la Commune de Stouzané
pour l'an 1892, déposé au Greffe du Tribunal civil de Brest (Finistère), où
est écrit ce qui suit :



L'an mil huit cent soixante six ce jourd'hui le 1^{er} janvier
à quatre heures du soir, devant nous Jos. Larue
Maire et Officier public de la commune de Stouzané
canton de Saint-Renan arrondissement de Brest (Finistère)

NAISSANCE

A comparu Coatania Anne Marie, forgeron
âgé de trante trois ans, demeurant à au bourg de la trinité
de cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe Masculin
né aujourd'hui à six heures du matin
de lui déclarant, et de Marie Anne Salann ménagère son épouse,
âgée de vingt quatre ans, et auquel il a déclaré donner les prénoms de
Jean Marie

Jean Marie Coatania,

Lesdites déclaration et présentation faites en présence
de Jean Marie Salann cultivateur âgé de trante cinq ans,
domicilié en cette commune au Brignon ouest de l'impasse
et de Ernest Savennec cultivateur âgé de trante sept ans,
domicilié en cette commune non parent
lesquels, après lecture, ont déclaré savoir signer

les jour, mois et an que dessus.
Ainsi signé au registre : Salann, Savennec, Anne Coatania, Larue

Pour extrait conforme délivré

A Brest, le quatorze avril 1892

Jos. Larue
Le Greffier,



Vu par nous M. Gal de Salle juge
Vu pour Légalisation de la Signature
de M^e Jos. Larue Greffier,
Brest, ce quatorze avril 1892
LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL CIVIL,
M. Gal de Salle